



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Formation Surveillance et Sauvetage Aquatique : S.S.A

(Unité d'enseignement)

DOSSIER DU CANDIDAT

Ce dossier constitue un document formel destiné :

- A vous fournir les informations dont vous aurez besoin pour vous sentir partie prenante de l'action de formation.
- A vous donner des informations et les documents pour vous inscrire à l'examen

PRESENTATION DU CENTRE DE FORMATION

Le Ministère de l'intérieur autorise la Fédération française des Secouristes Français Croix Blanche à délivrer des formations initiales et continues dans différentes unités d'enseignement du secourisme et par délégation à ses comités départementaux

L'association SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE -COMITE DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (CD38) est prestataire de ces formations, selon le cadre législatif en vigueur, par l'obtention d'un agrément délivré par le Préfet de son territoire.

Domaines d'intervention

FORMATIONS AU SECOURISME

En formations initiales et formations continues (recyclage) selon la réglementation en vigueur

- Sécurité civile
 - **PSC** : Premiers Secours Citoyen
 - **PSE1 et PSE2** : Premiers Secours en Equipe de de niveau 1 et de niveau 2
 - **SSA** : Surveillance et Sauvetage Aquatique
 - **GQS** : Gestes qui sauvent
 - **GSAPE** : Gestes de secours adaptés à la petite enfance
- Prévention et Sécurité
 - **SST** : Sauveteur Secouriste du Travail (Agrément INRS)
 - **Gestion de conflit**

SECOURISME OPERATIONNEL / POSTES DE SECOURS

- Mises en place et gestion de postes de secours dans le cadre d'évènements (manifestations sportives, musicales, culturelles...)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

VIE PRATIQUE

Les formations SSA nécessitant un accès bassin, se dérouleront dans les établissements de nos partenaires, différents selon les dates des sessions.

Les informations pratiques sur le lieu exact de formation, seront transmises dans la convocation envoyée. Chaque stagiaire est invité à apporter son repas et pourra le prendre en commun dans un lieu déterminé selon le lieu de formation. Nous mettons à disposition deux micro-ondes, une bouilloire et une cafetière.

Piscine des Dauphins de Grenoble

12 Avenue Edmond ESMONIN - 38100 GRENOBLE

ACCES :

En tramway : Tram A, arrêt Grand Place

En Bus : Lignes C3, C5, C6 et 12.



Piscine Universitaire du Campus de Saint Martin d'Hères

430 rue de la passerelle - 38400 SAINT MARTIN D'HERES

ACCES :

En tramway : Tram B et Tram C, arrêt Gabriel Fauré

En Bus : Lignes 23, C5, C8, C10

En vélo : Voie cyclable sur berge Isère

En voiture : A41, Rocade Sud, sortie domaine Universitaire



Piscine de la caserne militaire du 93^{ème} RAM

1 Quartier de Reynières Varcès-Allières-et-Risset – 38760 VARCÈS ALLIÈRES ET RISSET

ACCES :

En Bus : Lignes 23, C5, C8, C10

En voiture : A480 puis A51, sortie Varcès, direction Varcès-centre





Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

LA FORMATION

L'obtention du certificat de compétences SSA vise à faire acquérir les compétences indispensables pour assurer la prévention, la surveillance et le sauvetage au sein des établissements de baignade d'accès payant (Art. D. 322-12 du code du sport) et des zones de baignades ouvertes gratuitement au public (Art. D. 322-13 du code du sport).

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Pour être admis à suivre la formation initiale SSA, le candidat doit obligatoirement constituer un dossier comprenant

Un Certificat Médical : Un certificat médical d'aptitude physique en cours de validité, délivré conformément à l'article A. 322-10 du Code du sport.

Sa Qualification Secourisme (PSE2) : Soit le certificat de compétences d'Équipier Secouriste (PSE2) ou équivalent, à jour de formation continue. Soit une attestation de formation en cours pour l'obtention du PSE2 ou équivalent.

La Test Préalable en Natation : Réalisation d'un test de prérequis en natation exécuté en bassin de 25m ou 50m, validé par un Maître-Nageur Sauveteur (MNS) titulaire d'une carte professionnelle en cours de validité. Une attestation conforme aux directives du ministre de la Sécurité civile est délivrée.

ORGANISATION PÉDAGOGIQUE ET ENCADREMENT

La durée minimale de la formation initiale dispensée en présentiel est fixée à **35 heures**, la durée en présentiel peut être minorée de 7 heures au maximum par des outils de FOAD

La Croix Blanche propose deux organisations :

- Une formule continue

Les séances aquatiques sont proposées 1 soir par semaine, (hors vacances scolaires)

* **les mardis soir de 19h30 à 21h à la piscine des dauphins de Grenoble**

* **les vendredis soir de 20h à 21h30 à la piscine du campus universitaire de St Martin d'Hères**

Les séances théoriques dispensées différemment selon le lieu de formation : Mardis soir sur Grenoble et mercredis soir sur le Campus.

- Une formule condensée

1 semaine du lundi au samedi sur les vacances scolaires de Février et Pâques

METHODES ET MOYENS PEDAGOGIQUES

Alternance de contenus théoriques et de pratique physique dans l'eau.

QCM, études de cas permettront les apprentissages règlementaires.

Des évaluations sommatives permettent la validation des compétences requises

La qualification professionnelle, la dynamique et la maîtrise du domaine enseigné de **nos formateurs** vous garantiront une formation de qualité dans une ambiance conviviale.

MODALITÉS DE CERTIFICATION

Le certificat de compétences de Surveillant Sauveteur Aquatique (SSA) est délivré par l'organisme habilité aux candidats remplissant l'ensemble des conditions suivantes :

1. Être âgé d'au moins **17 ans** à la date de délivrance.
2. Être titulaire du certificat de compétences **PSE2** (ou équivalent) à jour de formation continue.
3. **Avoir suivi la totalité de la formation** (ou le parcours aménagé en cas d'allègement accordé).
4. Avoir fait preuve de **l'acquisition de l'ensemble des compétences** du référentiel (évaluations formatives continues et évaluations sommatives).
5. **Réussir le test de natation certificatif et les mises en situation d'évaluation finale**

L'employabilité en tant que SSA est soumise à une formation continue annuelle SSA (dont le contenu est fixé par le ministère) ainsi qu'au maintien à jour annuel de la qualification PSE2.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

PRESENTATION DU TEST DE PREREQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Modalités de mise en œuvre.

Le test prérequis, obligatoirement réalisé en piscine de 25 mètres ou 50 mètres, doit être réalisé par le candidat en **2 minutes et 45 secondes maximum**. Ce parcours continu est constitué de plusieurs étapes réalisées dans l'ordre :

- Etape 1 : plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée minimum, en immersion complète. La distance d'apnée comprend la distance réalisée suite au plongeon. Cette distance est arrêtée à la reprise d'air du candidat et si besoin, doit être suivie d'une nage libre pour atteindre la distance de 25 mètres.
- Etape 2 : 50 mètres de nage crawl en surface.
- Etape 3 : 25 mètres en nage dorsale. Pour ce temps, les deux mains du candidat doivent être strictement hors de l'eau (poignets au-dessus de la surface de l'eau).

Le candidat réalise ces épreuves en maillot de bain, équipé d'un bonnet de bain le cas échéant, sans aucun autre accessoire. Les seuls appuis autorisés sont ceux nécessaires lors des demi-tours.

Une attestation sera délivrée par un MNS, titulaire de sa carte professionnelle et à jour de ses obligations de sa FC. Elle est valable 1 an à compter de la date de délivrance

UNE DATE DU TEST DE PREREQUIS D'ENTREE EST PLANIFIEE

PRESENTATION DE LA CERTIFICATION

A. LE TEST DE SAUVETAGE AQUATIQUE

Le test de sauvetage aquatique (TSA) est évalué par l'équipe pédagogique. Il se compose de **deux épreuves** :

1. **Un parcours de sauvetage à réaliser en moins de 2 minutes et 30 secondes ;**
2. **Une séquence de 300 mètres nage libre avec palmes à réaliser en moins de 4 minutes et 30 secondes.**

Le candidat doit réussir les deux épreuves pour valider le TSA. Ces deux épreuves doivent être réalisées successivement, avec un temps de récupération minimum de 10 minutes entre les deux épreuves. Le nombre de tentative au TSA n'est pas limitée durant le temps de la formation.

1) **Le parcours de sauvetage**

Le parcours de sauvetage est une épreuve chronométrée de sauvetage aquatique en continu qui se déroule dans un bassin de 25 ou 50 mètres et qui comprend l'enchaînement suivant :

1. Départ par un plongeon du bord du bassin suivi de 15 mètres d'apnée en immersion complète (distance du plongeon incluse dans les 15 mètres) suivi de 10 mètres de nage libre ;
2. 25 mètres de nage crawl en surface ;
3. 15 mètres d'apnée en immersion complète suivi de 10 mètres de nage libre
4. Nage d'approche tête hors de l'eau jusqu'à la verticale du mannequin
5. Plongée de type « canard », recherche et remontée du mannequin
6. Remorquage du mannequin sur la distance restante jusqu'au bord de départ.

Le candidat effectue l'épreuve en maillot de bain, équipé d'un bonnet de bain le cas échéant, sans aucun autre accessoire. Les seuls appuis autorisés sont ceux réalisés lors des demi-tours et au fond du bassin lors de la remontée du mannequin.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Lors du remorquage, le mannequin doit avoir les voies aériennes dégagées, visage au-dessus du niveau de l'eau. Durant cette phase, toute immersion du visage du mannequin de plus de 3 secondes consécutives ne permet pas la validation du test.

Le chronométreur donne le départ. L'épreuve s'arrête dès que le candidat touche le bord du bassin à l'arrivée de la phase de remorquage du mannequin.

1) La séquence de 300 mètres nage libre avec palmes

L'épreuve de 300 mètres nage libre avec palmes (palmes de natation) est un test de natation de type course chronométrée, conçu pour évaluer les capacités physiques du candidat et, bien que réalisé en milieu artificiel, démontrer son aptitude minimale à appréhender le milieu naturel.

Le candidat doit effectuer l'épreuve vêtu d'un maillot de bain et équipé de palmes. Les lunettes de natation, ainsi que le masque et le tuba, sont autorisés.

Le candidat se tient à la disposition des évaluateurs au bord du bassin, palmes non chaussées. Au signal des évaluateurs, le chronomètre démarre. Le candidat s'équipe hors de l'eau et entreprend l'épreuve en nage ventrale. Le candidat doit réaliser la longueur exigée avec ses équipements. En cas de perte d'un équipement durant l'épreuve, la distance parcourue sans équipement n'est pas comptabilisée. L'épreuve chronométrée doit être réalisée de manière continue sur une distance de 300 mètres, dans un temps maximum de 4 minutes et 30 secondes

B. L'EVALUATION SOMMATIVE

Le résultat des évaluations sommatives est synthétisé sur une fiche de certification en lien avec les compétences suivantes :

1. Situer son rôle et sa mission au sein d'un dispositif évolutif et adaptable aux conditions du moment
2. Effectuer une analyse des risques particuliers présents sur sa zone de baignade
3. Développer des actions de prévention adaptées
4. Participer à un dispositif de surveillance en mettant en oeuvre des techniques opérationnelles adaptées et en mettant en oeuvre des matériels spécifiques le cas échéant
5. Participer à une action coordonnée de sauvetage, dans sa zone, ou à proximité immédiate de celle-ci, à l'aide de techniques opérationnelles adaptées ou mettant en oeuvre du matériel spécifique



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

INSCRIPTION AU SSA

Formule demandée :

- ☐ Du 10 novembre 2026 au 10 avril 2027 à Grenoble (Piscine des Dauphins)
☐ Du 13 novembre 2026 au 10 avril 2027 à St Martin d'Hères (Piscine du Campus Univ.)
☐ Du 22 au 27 février 2027 à Varcès (Piscine de la Caserne militaire)

Nom :

Prénom :

Nom de naissance :

Sexe : Féminin ☐

Masculin ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Département de naissance : (chiffre)

Adresse :

Code Postal : VILLE :

Téléphone :

Courriel :

Situation professionnelle :

Date d'obtention du PSE2 :

(Noter en cours si vous êtes engagés avec notre pack en 3WE)

Toute inscription est définitive, les désistements ou demandes de report effectuées moins de 8 jours avant la date de formation ou absence le premier jour ne donneront droit à aucun remboursement du CD38 sauf sur présentation d'un justificatif médical.

Autorisation parentale obligatoire pour les mineurs

Je soussigné(e)

Représentant légal de

☐ Autorise son inscription et sa participation à la session S.S.A (formation et examen) relative à ce dossier d'inscription, organisée par le Comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche (CD38)

☐ Autorise l'association à prendre des photos et les diffuser en interne dans le seul cadre de communication et de promotion des actions de formation.

☐ N'autorise pas la prise de photos, ce qui impliquera d'en informer mon enfant afin qu'il soit en retrait lors des prises de photos de groupe.

Fait pour valoir ce que de droit, le

Signature :



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

VOTRE INSCRIPTION

Nom-Prénom :

Conditions d'inscription

- Remplir correctement le dossier d'inscription
- **Se présenter au test diagnostic** selon la convocation reçue (sauf accord dérogation du CD38)
- Dépôt du dossier au plus tard 10 jours avant le début de la formation avec les pièces demandées :
 - ☐ La fiche de renseignements administratifs (ci-joint page 6)
 - ☐ Si le candidat est mineur (âgés de 17 ans au moins à la date de l'examen) une autorisation parentale de participation à la session d'examen (bas page 6).
 - ☐ Les fiches « inscription et moyens de paiement » (page 7)
 - ☐ Une copie du certificat de compétences de secouriste « Premiers Secours en Equipe » de niveau 2 (sauf pour les candidats en parcours massé PSE1+PSE2 en 3 WE avec la Croix Blanche) ou un titre équivalent.
 - ☐ La copie de l'attestation de formation continue PSE en cours de validité (si nécessaire)
 - ☐ Une copie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité
 - ☐ Le certificat médical, daté de **moins de 3 mois** avant l'examen (ci-joint page 8)
 - ☐ Le contrat de formation signé et la fiche d'engagement et droit à l'image (ci-joint en page 9-10-11)
 - ☐ Le règlement (tout ou partie) (RIB page 12)

Tarifs (cochez votre profil)

☐ Coût de la Formation SSA + Examen SSA	450 €
☐ Coût de la Formation SSA + Examen SSA pour les candidats formés PSE1 et PSE2 par la Croix Blanche de l'Isère (uniquement)	400 €
☐ Coût de la formation SSA + Examen SSA pour les militaires de Varcès (7 ^{ème} BCA et 93 ^{ème} RAM) – Formation Février uniquement	100€

Moyens de paiement (cochez votre choix)

☐ Paiement complet Formation + Examen - ☐ Chèque à l'ordre de Croix Blanche 38 d'un montant de - ☐ Virement d'un montant de - ☐ Prise en charge de l'employeur - Nom et adresse de l'employeur :
☐ Paiement de l'acompte de la formation - ☐ Chèque à l'ordre de Croix Blanche 38 d'un montant de 150 € - ☐ Virement d'un montant de 150 €

Nous acceptons un étalonnement du paiement si nécessaire, pour cela prendre contact avec le secrétariat : 04.76.96.68.94



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

CERTIFICAT MEDICAL

(Conforme à l'annexe de l'arrêté interministériel du 26 juin 1991 relatif à la surveillance des activités aquatiques, de baignade ou de natation – Exigé pour toute inscription au Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique)

Je soussigné(e),

Docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour :

Monsieur, Madame (nom et prénom) :

Et n'avoir constaté aucune contre-indication apparente à la pratique de la **natation**, du **sauvetage** et de la **surveillance** des usagers des lieux de bains.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier **une aptitude normale à l'effort**, **une acuité auditive** lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'**une acuité visuelle** conforme aux exigences figurant ci-dessous.

Fait à :

Cachet (obligatoire) et signature

Le :

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de l'examen (sous réserve d'un changement de l'aptitude physique depuis la date de production du certificat médical)

ACUITE VISUELLE

Sans correction :

Une acuité visuelle de **4/10** en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément, soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction :

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **10/10** pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (**supérieure à 1/10**) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de **13/10** pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à **8/10**.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

CONTRAT DE FORMATION

Entre les soussignés :

Le comité départemental de l'Isère des Secouristes Français Croix Blanche, représenté par Jonathan DIHO, en qualité de Président,

Et le stagiaire Mme/M. :

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat

L'organisme s'engage à organiser l'action de formation de l'Unité d'enseignement : **Surveillance et sauvetage Aquatique**

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

- Le candidat peut se présenter à la formation s'il valide le test de natation, prérequis.
- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail
- Elle a pour objectif de :
 - Acquérir les compétences pour la prévention, la surveillance et le sauvetage en établissement de baignade payant ou gratuit
 - Préparer les stagiaires à l'examen dont les épreuves sont décrites dans la circulaire du 1^{er} septembre 2026.
- La durée règlementaire de la formation est de 35H minimum
- Pour le coût de la formation, se référer au tableau des tarifs (page 7).
- La présence du candidat est obligatoire à toutes les séquences de formation, selon le positionnement du candidat établi par l'organisme de formation. Il pourra être absent sur justificatif médical.
- L'organisme formateur n'est pas lié par une obligation de résultat

Article 3 : Modalités de l'action de formation

- L'action de formation est proposée en formule courte (1 semaine) ou annuelle (1 séance hebdomadaire) selon la formule choisie
- Des temps de FOAD seront proposés
- Elle est organisée pour un effectif de 6 à 18 stagiaires
- Les moyens pédagogiques et techniques sont les suivants :
 - Une équipe de formateurs diplômés dans leur domaine d'intervention
 - Des apports théoriques, en salle
 - Une formation pratique, au sein d'un établissement aquatique comprenant des mises en situation.

Article 4 : Modalités de l'examen

Le candidat pourra se présenter à un examen sur les dates proposées. En cas d'échec, il pourra se représenter une seconde fois sans avoir à régler une inscription supplémentaire.

Les informations concernant l'examen (lieu, heure, matériel...) seront précisées aux candidats par convocation écrite transmise par mail.

La pièce d'identité est obligatoire.

Article 5 : Modalités d'évaluation

Une grille certificative d'évaluation de 5 compétences ainsi qu'un test de sauvetage aquatique devront être validés. Les candidats ajournés peuvent se voir proposer un parcours de remédiation au cours d'une autre session de formation. Une demande de recours peut également être formulée par écrit, en lien avec les conditions de réalisation de l'évaluation.



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Article 6 : Délivrance du Diplôme

La réussite aux épreuves du SSA donne lieu à la délivrance d'un certificat de compétences « Surveillant Sauveteur Aquatique », délivré par la Croix Blanche, organisme habilité.

L'employabilité en tant que Surveillant Sauveteur Aquatique est soumise à une **formation continue annuelle SSA** (dont le contenu est fixé par le ministère) ainsi qu'au maintien à jour annuel de la qualification PSE2

Article 7 : Absence et interruption de stage

Toutes les heures de formation sont dues.

En cas d'abandon de la formation du fait du stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Le coût de la formation est dû, aucun remboursement ne sera effectué.

Toute absence constatée du stagiaire, sans justificatif médical, entraînera la non délivrance d'une attestation de formation et la non présentation de celui-ci par l'organisme à l'examen final.

Fait à

Le

☐ Lu et approuvé
Le stagiaire :
(Nom et Prénom)

Jonathan DIHO, Président du CD38
Des Secouristes Français Croix Blanche

Secouristes Français Croix Blanche
Comité Départemental de l'Isère
Tél : 04 76 96 68 94
Mail : secretariat@croixblanche38.org



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

ENGAGEMENT et DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (e) NOM/ Prénom

Déclare sur l'honneur :

- Que les informations fournies sont exactes
- Avoir pris connaissance des conditions d'entrée, d'organisation de la formation et de l'examen.
- Que ma participation à l'examen ne sera possible qu'après le règlement complet du coût du SSA
- Ne rien dissimuler de mon état de santé en cours de formation et/ou le jour de l'examen (Etat fébrile, COVID, maladies contagieuses, infection...)
- Le stagiaire devra honorer les temps de présence prévus et être ponctuel.
- A lire et respecter le règlement intérieur qui me sera transmis avant l'entrée en formation
- Être informé que tout dossier incomplet ne pourra être pris en compte ou ne sera pas prioritaire selon le nombre de places disponibles.
- Être informé du traitement et de l'archivage informatique de mes données personnelles par l'organisme de formation, tenant compte de la protection des données.

☐ Autorise

☐ N'autorise pas

Le CD38 de la Croix Blanche à utiliser, sans contrepartie financière, mon image et mes propos, captés dans le cadre des activités de l'établissement, à les enregistrer et les exploiter à des fins d'information et de promotion de l'établissement, à les publier sur les supports de communication papier, analogiques, numériques ou électroniques, connus ou à connaître, de l'association.

La présente autorisation est consentie, pour la durée nécessaire aux opérations de communication et d'archivage. Elle ne sera rétrocedée à aucun individu, organisme, partenaire ou société tiers.

En cochant cette case, j'autorise le CD38 de la Croix Blanche à publier mon identité et mes résultats d'examen sur son site internet.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre des inscriptions aux formations proposées font l'objet d'un traitement dont le Comité départemental 38 de la Croix Blanche, est responsable.

Objet du traitement : le traitement a pour finalité la gestion des activités de formation dont, notamment, la préinscription, l'inscription, le suivi pédagogique et la facturation des services associés.

Fondements juridiques : Le traitement des données relatives à l'image nécessite de recueillir le consentement des personnes concernées.

Catégories de destinataires : les personnels, les élus et les partenaires institutionnels de notre association sont destinataires des données personnelles, uniquement pour les données qui les concernent.

Droits sur vos données : vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant. Vous disposez également d'un droit à la portabilité de vos données, d'un droit d'opposition (tenant à un motif légitime), de rectification et de limitation du traitement de vos données ainsi, qu'en toute hypothèse, du droit de retirer vos consentements. Toute personne peut exercer ses droits sur ses données sur simple demande auprès notre secrétariat, par courrier postal : Secouristes Français Croix Blanche, 6 rue Roland Garros, 38320 EYBENS. Toute personne dispose en outre de la possibilité, si elle estime que ces droits ne sont pas respectés, d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et Libertés (CNIL).

Signature du stagiaire

Signature du représentant légal
(Si stagiaire mineur et non émancipé)



Secouristes Français Croix Blanche - Comité Départemental de l'Isère

6 rue Roland Garros – 38320 EYBENS

☎ : 04 76 96 68 94 – secretariat@croixblanche38.org - site : www.croixblanche38.org

SIRET : 398 732 453 00038 – APE : 9499Z – N° de déclaration d'activité : 82 38 02280 38

Le DOSSIER COMPLET

Est à renvoyer à :

secretariat@croixblanche38.org

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte



CR SUD RHONE ALPES
SEYSSINET PARISET
Tel. 0476289180 Fax. 0438123319

10/01/2022
00330

Intitulé du compte

COMITE DEPART.DE L ISERE FEDE
DES SECOURISTES FRANCAIS
16 RUE HENRI DUNANT
38180 SEYSSINS

Domiciliation

Code banque
13906

Code guichet
00042

Numéro de compte
42049105000

Clé RIB
86

IBAN

FR76 1390 6000 4242 0491 0500 086

Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT

AGRIFRPP839